

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2022-102

COMMANDE PUBLIQUE

- **Groupement de commande avec Roannais Agglomération pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du décret sur la maîtrise énergétique des bâtiments tertiaires**
- **Marché passé avec l'entreprise SS2E CONSEIL**

La Ville de Roanne a lancé une consultation en groupement de commandes avec Roannais Agglomération pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du décret sur la maîtrise énergétique des bâtiments tertiaires.

Cette consultation a fait l'objet d'une procédure en appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord cadre avec un montant maximum de 250 000 € H.T. pour la Ville de Roanne et 190 000 € H.T. pour Roannais Agglomération passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Le marché comprend une tranche et un lot unique.

Les prestations sont réparties en phases comme suit :

- 1- Recueil des données à renseigner sur la plateforme OPERAT ;
- 2- Audits énergétiques et simulation thermique dynamique ;
- 2b- Elaboration d'un plan d'action et rédaction d'un schéma directeur tertiaire ;
- 3- Modulation des objectifs Etablissement et publication des dossiers techniques sur la plateforme OPERAT ;
- 4- Déploiement et suivi du plan d'actions : Lancement opérations de rénovation énergétique - Renseignement annuel plateforme OPERAT.

L'accord cadre est conclu pour une période de 18 mois à compter de l'ordre de service.

Les variantes étaient autorisées. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'était demandée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220818-DEC2022102-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/08/2022
Affichage : 18/08/2022

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été lancé le 16 mai 2022 au B.O.A.M.P., au JOUE ainsi que sur le site Internet de la Ville de Roanne. Les offres étaient à remettre pour le mercredi 15 juin 2022 à 12 heures (date et heure limites). Un avis rectificatif a été publié le 13 juin 2022, la date de remise des offres a été repoussée au jeudi 23 juin 2022 à 12 heures (date et heure limites).

Pendant la consultation, 44 dossiers ont été retirés. Au terme de la consultation, 6 candidats ont déposé un pli :

- 1- AD'3E (13640 – LA ROQUE D'ANTH)
- 2- ACCEO (13420 – GEMENOS)
- 3- SOCOTEC SMART SOLUTIONS (94320 – THIAIS)
- 4- H3C – ENERGIES (38240 – MEYLAN)
- 5- AIRCONTROLE (92000 NANTERRE)
- 6- SS2E CONSEIL (13005 – MARSEILLE)

Il a été procédé à l'ouverture des plis, à la vérification administrative ainsi qu'à l'analyse des références des candidats par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le 23 juin 2022.

A l'issue de cette vérification tous les candidats ont été admis à présenter une offre.

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

- 1°) Valeur technique : 60 % - notation sur 15 points
- 2°) Prix : 40 % - notation sur 15 points

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente décision, l'offre de l'entreprise SS2E CONSEIL a été classée comme offre économiquement la plus avantageuse.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

D E C I D E

- de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse, l'entreprise citée ci-dessus ;
- de signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget fonctionnement.

ROANNE, le **18 AOUT 2022**

Le Maire,

Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220818-DEC2022102-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/08/2022

Affichage : 18/08/2022